

Réponse à l'évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse

Ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse
Ressources naturelles Canada

Mars 2025

Introduction

Le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse et Ressources naturelles Canada ont examiné le [rapport final](#) du Comité chargé de l'évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse. Vous trouverez ci-dessous un résumé des principaux thèmes abordés dans le rapport et des réflexions préliminaires présentées au nom du ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse et de Ressources naturelles Canada qui sont chargés de gérer conjointement la zone extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse. Le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse et Ressources naturelles Canada continueront à travailler avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et d'autres autorités fédérales et provinciales tandis que la mise en œuvre progressera.

Thème 1 : Lacunes existantes dans les connaissances et recherche nécessaire

La compréhension générale des interactions entre l'énergie éolienne extracôtière et l'écosystème marin est fragmentaire parce que les différentes études de surveillance et de recherche ont été réalisées par des entités distinctes. Il est essentiel d'adopter une approche collaborative pour combler les lacunes dans les connaissances afin d'éclairer la prise de décisions concernant l'exploitation future possible de l'énergie éolienne extracôtière.

Le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse et Ressources naturelles Canada s'engagent à déterminer les initiatives de recherche collaborative et à leur accorder la priorité afin de contribuer à combler les lacunes dans les connaissances à mesure que le secteur de l'énergie éolienne extracôtière se développera. Nous continuerons de collaborer avec des organisations et des instituts locaux pour faire progresser la collaboration en vue de la réalisation des priorités de recherche.

Nous reconnaissons qu'il existe des possibilités de mettre à contribution les institutions et les programmes existants pour contribuer à la recherche scientifique de manière organisée et intentionnelle. La mise en œuvre et la gestion de beaucoup des recommandations seront un effort conjoint du ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse et de Ressources naturelles Canada qui travailleront en collaboration avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux ainsi qu'avec la Régie de l'énergie extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse.

Nous soutenons la consolidation des bases de données afin de partager et de mettre à contribution les renseignements existants et la poursuite de la recherche axée sur la modélisation et la planification spatiale marine. La priorité accordée à la collecte de données environnementales, géologiques, océanographiques et sur les utilisateurs de l'océan et son élargissement s'inscrivent dans ces efforts de collaboration et favoriseront la croissance du secteur dans son ensemble. Il sera également nécessaire de réaliser des initiatives de recherche propres à tel projet ou site.

La mise en œuvre de plusieurs de ces recommandations nécessitera des investissements importants. La collaboration de tous les paliers de gouvernement et de l'industrie sera nécessaire pour réaliser de nombreuses initiatives importantes, notamment le financement de la collaboration avec les groupes autochtones, le renforcement des capacités et le financement des participants.

D'autres administrations peuvent nous donner des exemples de la façon de réussir

l'élaboration des priorités de recherche. Le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, Ressources naturelles Canada et d'autres organismes gouvernementaux et de réglementation souhaitent poursuivre les discussions avec des organismes et des comités d'autres administrations afin de collaborer à la recherche et aux initiatives liées aux projets d'énergie éolienne extracôtière. Cette coopération sera axée sur la collaboration entre les établissements de recherche postsecondaires et les enseignements tirés des expériences partagées.

Thème 2 : Faisabilité socio-économiques et conséquences

Il importe de comprendre les répercussions socio-économiques des projets d'énergie éolienne extracôtière sur les collectivités et les industries locales afin d'assurer l'égalité des chances, d'optimiser les avantages et de minimiser les incidences potentielles. L'élaboration d'approches et de mesures d'évitement et d'atténuation des répercussions, de coexistence et d'indemnisation nécessitera une collaboration continue avec les groupes autochtones, les communautés locales, ainsi qu'avec les utilisateurs de l'océan et les industries actuels.

La province de la Nouvelle-Écosse souhaite maximiser la valeur qu'elle peut tirer des projets d'énergie éolienne extracôtière. Le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse a l'intention d'évaluer les répercussions socio-économiques d'une exploitation future possible de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse, avec le soutien du gouvernement du Canada. Cette évaluation aura pour but de mieux comprendre les avantages de différents scénarios d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière et leurs répercussions possibles sur les collectivités locales, la croissance économique et la création d'emplois. La portée de l'étude sera modifiée au besoin pour analyser les possibilités, évaluer les risques et répondre aux préoccupations.

Les principaux facteurs à prendre en compte pour améliorer notre compréhension des répercussions socio-économiques de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière comprennent les infrastructures portuaires, la chaîne d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre. La réussite de l'industrie de l'énergie éolienne extracôtière nécessitera une main-d'œuvre qualifiée, une politique d'immigration flexible et un plan intégré de perfectionnement de la main-d'œuvre visant à soutenir l'énergie renouvelable à l'échelle régionale. Une grande partie de ces travaux sont en cours et la province confirme son engagement à collaborer avec ses partenaires fédéraux pour faire progresser le secteur de l'énergie éolienne extracôtière. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de disposer de nouveaux marchés, de nouvelles industries et d'une nouvelle main-d'œuvre pour soutenir ces initiatives ainsi que celle d'établir une stratégie de planification cohérente à l'échelle régionale et nationale.

Thème 3 : Développement de projets

Il sera nécessaire de faire preuve de transparence et de consulter continuellement les groupes autochtones, les communautés locales, les industries de la pêche et des fruits de mer, ainsi que les autres parties intéressées tout au long du cycle de vie des projets d'énergie éolienne extracôtière. Le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, Ressources naturelles Canada et l'Agence d'évaluation d'impact du Canada reconnaissent l'importance de tenir tôt au cours du processus des consultations inclusives sur l'exploitation future de l'énergie éolienne extracôtière. Une communication claire visant à informer les parties intéressées des échéanciers, des objectifs et des répercussions possibles des projets contribuera à assurer l'échange des renseignements. Pour assurer la réussite du développement et la croissance du secteur de l'énergie éolienne extracôtière, il faudra procéder à une réflexion et à une planification rigoureuse afin que le développement futur des projets soit conforme aux exigences réglementaires et que les préoccupations communautaires et d'ordre environnemental soient déterminées et prises en compte.

Il est évident que les zones côtières proches du littoral de la Nouvelle-Écosse sont essentielles à la survie d'une variété d'écosystèmes et d'espèces aquatiques ainsi qu'aux activités de pêche et revêtent une importance culturelle pour les groupes

autochtones. Le Comité chargé de l'évaluation régionale a recommandé dans son rapport final la création d'une zone tampon côtière de 25 km comme mesure prudente et réfléchie visant à protéger les zones où le développement de projets d'énergie éolienne extracôtière pourrait s'avérer plus complexe, voire irréalisable. Toutefois, le Comité chargé de l'évaluation régionale a également reconnu qu'il pourrait y avoir des circonstances où une incursion dans la zone tampon côtière pourrait être nécessaire ou souhaitée. Les gouvernements reconnaissent l'importance de la création d'une zone tampon et envisageront son utilisation et son application dans le cadre des efforts de planification généraux.

La nécessité d'éviter et de minimiser les répercussions potentielles dans les zones où l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière est techniquement réalisable a joué un rôle fondamental dans la sélection des zones de développement potentiel établies dans le rapport final. Dans le classement des zones de développement potentiel, la priorité a été accordée à certaines zones qui pourraient être plus propices que d'autres à un développement potentiel à court terme et il a été indiqué que pour d'autres zones, il pourrait être nécessaire de disposer de plus de renseignements et de procéder à un examen plus approfondi avant tout développement éventuel. Le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse et Ressources naturelles Canada prévoient utiliser cette approche et se concentrer sur les zones de niveau 1 pour faire progresser le secteur de manière progressive, réfléchie et pragmatique. Les zones de niveau 2 pourraient être réexaminées après 2030.

Compte tenu des zones de développement potentiel recommandées par le Comité chargé de l'évaluation régionale, les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Canada prévoient désigner conjointement des zones d'énergie éolienne. Ces zones seront considérées comme possiblement propices au développement de l'énergie éolienne extracôtière et indiqueront les endroits qui pourraient faire l'objet d'appels d'offres futurs et pour lesquels des permis visant des terres submergées pourraient être délivrés. Les zones d'énergie éolienne auront pour but d'assurer la transparence et la clarté des projets de développement de l'énergie éolienne extracôtière à court et à long terme pour toutes les parties intéressées, d'éliminer l'incertitude pour la planification des projets et l'investissement, et de faciliter l'établissement d'un secteur de l'énergie éolienne extracôtière durable. La sélection des zones d'énergie éolienne sera éclairée par des consultations tenues avec des groupes autochtones, les pêcheurs, l'industrie et d'autres parties intéressées.

Le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse et Ressources naturelles Canada ont élaboré un processus de régime foncier qui décrit la manière dont les permis visant des terres submergées seraient délivrés aux demandeurs dans le cadre d'un appel d'offres. La désignation des zones d'énergie éolienne est l'une des premières étapes de ce processus. Des efforts sont en cours pour faire progresser les étapes suivantes de ce processus, notamment le lancement d'un appel d'offres. Le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse et Ressources naturelles Canada élaborent également des documents pour décrire le processus de régime foncier et faciliter la mise en œuvre des prochaines étapes.

La sécurité et la protection de l'environnement sont également des priorités absolues de l'établissement d'un secteur de l'énergie éolienne extracôtière. En tant qu'organisme de réglementation de l'énergie renouvelable extracôtière, la Régie de l'énergie extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse est le principal organisme de réglementation chargé de faire en sorte que le cycle de vie du pétrole et du gaz ainsi que les activités des projets d'énergie renouvelable extracôtière soient gérés de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement. De plus, les lois de mise en œuvre exigent que les promoteurs éventuels disposent de ressources financières suffisantes pour couvrir les exigences en matière de responsabilité et assurer le déclassement des projets en fin de vie. La Régie de l'énergie extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse jouera un rôle dans la définition de ces exigences financières.

Thème 4 : Coexistence et indemnisation

Une industrie de l'énergie éolienne extracôtière prospère doit coexister avec les utilisateurs actuels de l'océan, notamment les pêcheurs et les groupes autochtones, en veillant à éviter et à atténuer autant que possible les conflits potentiels. Les politiques et les lignes directrices relatives à la planification spatiale et à la coexistence, ainsi que les consultations en cours avec les utilisateurs de l'océan, peuvent contribuer à éviter les conflits potentiels avec d'autres activités existantes.

Le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse et Ressources naturelles Canada sont déterminés à favoriser l'adoption d'une approche équilibrée et durable de la gestion des ressources océaniques en reconnaissant le rôle essentiel que jouent les utilisateurs actuels de l'océan dans l'économie et le patrimoine culturel de la Nouvelle-Écosse. La priorité sera accordée à l'évitement, à l'atténuation et à la coexistence, mais compte tenu des répercussions possibles des activités éoliennes extracôtières sur les utilisateurs de l'océan et les activités existantes, le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse et Ressources naturelles Canada travaillent à l'élaboration de politiques et de lignes directrices relatives à la coexistence et à l'indemnisation. Étant donné que le paysage océanique évolue constamment, les approches en matière de coexistence et d'indemnisation devront être flexibles et adaptables. La création de ces politiques et de tous les documents connexes sera éclairée par les contributions des parties intéressées, notamment les industries de la pêche et des fruits de mer, les groupes autochtones et l'industrie.

Thème 5 : Effets cumulatifs

L'évaluation des effets cumulatifs de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière dans la zone extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse est essentielle à la protection des écosystèmes marins et au développement durable. Des examens et des évaluations complets des projets ainsi que des activités de recherche et de surveillance qui tiendront compte des effets cumulatifs des projets d'énergie éolienne extracôtière proposés contribueront à éclairer les pratiques de gestion adaptative.

Les gouvernements provincial et fédéral sont déterminés à mieux comprendre les effets cumulatifs possibles de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière et à envisager des stratégies qui pourraient permettre d'éviter et d'atténuer ces répercussions. Ensemble, nous pouvons travailler à assurer une exploitation équilibrée et durable de l'énergie éolienne extracôtière en tenant compte de nos priorités et de nos responsabilités communes.

Thème 6 : Gouvernance

Il est nécessaire d'élaborer des cadres de gouvernance à plusieurs niveaux clairs et efficaces pour faire en sorte que l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière soit planifiée et réglementée de manière coordonnée et inclusive.

Il importe de reconnaître que la Régie de l'énergie extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse est chargée de la mise en œuvre de beaucoup des recommandations présentées dans le cadre de ce thème. Son approche objective et proactive sera essentielle pour faire en sorte que le secteur se développe conformément aux pratiques exemplaires et aux attentes des parties intéressées.

De plus, le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse et Ressources naturelles Canada jouent des rôles importants dans l'élaboration de politiques et de règlements qui favorise la création d'un environnement propice à l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière. La collaboration entre les gouvernements provincial et fédéral et les organismes de réglementation sera essentielle à l'atteinte de nos objectifs communs.

Les projets d'énergie éolienne extracôtière pourraient donner lieu à une évaluation

d'impact en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, compte tenu de la nature de l'activité et de l'ampleur présumée des projets proposés. Tout projet d'énergie éolienne extracôtière comprenant dix éoliennes ou plus pourrait devoir faire l'objet d'une évaluation d'impact qui permettra de procéder à une évaluation approfondie, propre au projet et au site, des incidences potentielles, des mesures d'atténuation, des approches à la surveillance et des mesures visant à atténuer les incidences résiduelles. Ensemble, ces processus contribueront à l'établissement de bases solides pour l'exploitation responsable et durable de l'énergie éolienne extracôtière en Nouvelle-Écosse. Les projets d'énergie éolienne extracôtière de moins de dix éoliennes seront assujettis à des processus d'examen environnemental et d'autorisation administrés par la Régie de l'énergie extracôtière Canada-Nouvelle-Écosse et d'autres autorités fédérales. Le ministre fédéral de l'Environnement et du Changement climatique a le pouvoir de soumettre ces projets à une évaluation d'impact.

Thème 7 : Éducation et formation

Le développement d'une main-d'œuvre qualifiée est essentiel pour maximiser les avantages économiques de l'industrie de l'énergie éolienne extracôtière pour les Néo-Écossais. Les priorités en matière d'éducation, les ateliers et les possibilités de formation offertes en partenariat avec les établissements d'enseignement permettront aux travailleurs d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour occuper un emploi dans le secteur de l'énergie éolienne extracôtière.

Le ministère de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse reconnaît qu'il est important de former une main-d'œuvre qualifiée afin de maximiser les avantages économiques de l'industrie de l'énergie éolienne extracôtière pour les Néo-Écossais. La collaboration avec d'autres ministères provinciaux, des entreprises locales et des établissements d'enseignement permettra à nos collectivités et à notre main-d'œuvre de progresser parallèlement à la croissance de ce secteur.

Conclusion

Les efforts déployés par le Comité tout au long de l'évaluation régionale et de la rédaction du rapport final constituent des entreprises considérables qui contribueront beaucoup à éclairer la planification et la prise de décisions futures concernant l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière. Les gouvernements provincial et fédéral continueront de collaborer étroitement pour faire de l'énergie éolienne extracôtière une source nationale d'énergie propre et fiable.